

DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

❖ OUVRIR L'ÉCOLE AUX PARENTS

Circulaire n°2012-081 du 19-4-2012

L'opération « Ouvrir l'École aux parents pour réussir l'intégration » soutient des actions destinées à des parents d'élèves immigrés ou étrangers hors Union européenne.

Dans ce cadre, l'opération propose aux parents volontaires des formations visant trois objectifs simultanés :

- l'acquisition de la langue française (alphabétisation, apprentissage ou perfectionnement) ;
- la présentation des principes, des valeurs et des usages de la société française ;
- une meilleure connaissance de l'institution scolaire, des droits et des devoirs des élèves et de leurs parents, ainsi que des modalités d'exercice de la parentalité pour donner aux parents les moyens d'aider leurs enfants au cours de leur scolarité.

Dans le département du Rhône, 14 établissements scolaires sont engagés en 2012-2013, dont 10 en éducation prioritaire : 2 écoles, 11 collèges, 1 LP.

❖ LA MALLETTE DES PARENTS

La "mallette des parents" est destinée à améliorer le dialogue entre les parents d'élèves et l'École. Elle contient des outils que les équipes éducatives utilisent pour animer la discussion avec les familles lors d'ateliers-débats. Elle est progressivement mise en place à des moments-clés de la scolarité : en CP et en sixième. À titre expérimental, elle est aussi testée en troisième.

Objectifs

- ✓ En CP, les écoles de l'éducation prioritaire expérimentent la mallette depuis la rentrée 2012. Les débats organisés autour des outils contenus dans la mallette portent sur ce que signifient apprendre à lire, aider son enfant à être élève, être bien à l'école.

Les enseignants expliquent aux parents comment se déroulent les apprentissages et comment ils peuvent aider leurs enfants à réussir. Avant les débats, les parents sont invités à assister à une séance de classe, selon des modalités définies localement.

- ✓ En sixième

À partir de l'expérimentation lancée en 2008 dans l'académie de Créteil, la mallette a été étendue à 1 300 collèges à la rentrée 2010, soit un quart des collèges publics. Ce sont prioritairement les établissements du programme écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Éclair).

Les ateliers-débats abordent essentiellement : le fonctionnement du collège, l'accompagnement à la scolarité, le temps des devoirs, les résultats scolaires, l'accompagnement éducatif, des questions générales sur la parentalité, l'autorité et la préadolescence, le développement de l'autonomie, etc.

Les établissements peuvent choisir d'aborder d'autres thèmes, comme la santé, l'égalité filles-garçons ou les discriminations.

Les partenaires de l'établissement peuvent être associés au projet : collectivités territoriales (mairies et conseils généraux), centres sociaux, structures membres des réseaux d'écoute, d'appui, d'accompagnement des parents (REAAP), etc.

En 6e, le dispositif a permis de renforcer les liens avec les parents pour construire un partenariat avec eux. Il contribue aussi à la prévention de l'absentéisme et de la violence à l'école.

- ✓ En troisième

L'académie de Versailles expérimente ce dispositif en troisième pour aider les parents à accompagner leurs enfants au moment où ils choisissent leur orientation. Parmi les outils qu'elle contient, un simulateur d'orientation développé par l'académie.

Dans le département du Rhône, 28 collèges sont concernés dont 22 en éducation prioritaire et 54 écoles

❖ LIEUX ACCUEIL PARENTS

Les lieux accueil parents sont des lieux de ressources et d'informations sur les questions de parentalité. Ils sont inscrits dans le cadre du REAAP (Réseau d'Aide et d'Appui à la Parentalité), dispositif qui permet la mise en réseau d'actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités dans le respect et le soutien.

En dehors de la ville de Lyon, ces lieux existent par exemple dans le Haut Beaujolais, à Vaulx en Velin, à Vénissieux, à Grigny, à Villefranche sur Saône, etC